

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIRON
Séance du 29 Mars 2019

L'an deux mille dix-neuf le 29 Mars, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DESMAISON – Maire -

Présents : DESMAISON Bruno- DEMEULENAERE Sébastien - DELCOUSTAL Didier - VEYSSIERES Sylvie HO THAM KOUIE Sandra - RAMALHO Irène ROUX Marie-Elisabeth,

Absent excusé : DOMINGIE Noël

Convocation du 18/03/2019

Nombre de conseillers en exercice : 08 - Nombre de présents:-07- Nombre de votants 07

OBJET : Convention prestations de service

Mr le Maire fait part au conseil municipal de la convention de mise à disposition et de prestations de service concernant l'employé communal de la commune de Biron.

Pour : 7
 Contre : 0
 Abstention : 0

La convention définit les modalités d'exercice de la prestation ainsi que les tarifs.

La convention est établie pour une durée de 6 mois à compter du 01 avril 2019 (sous réserve de la période d'essai).

L'employé communal sera présent sur la commune de Vergt de Biron : 7 heures/semaine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec la mairie de Vergt de Biron concernant la prestation de service de l'employé communal de la commune de Biron.



Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

(Handwritten signatures of council members and the Mayor)

